

Montréal, le 3 juillet 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Éric Fraser
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande du Distributeur relative aux options d'électricité interruptible
Dossier de la Régie : R-3891-2014**

Cher confrère,

Tel que prévu à la décision D-2014-090, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra de **9 h à 15 h les 14 et 15 juillet prochain**, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie souhaite savoir la manière dont le Distributeur entend présenter sa preuve. Plus précisément, elle lui demande de lui transmettre les informations suivantes :

- les différents panels qu'il entend présenter;
- les sujets couverts par chacun (avec références à la preuve);
- les témoins et leurs qualifications;
- le temps prévu pour les présentations.

Le cas échéant, la Régie demande au Distributeur de préciser les sujets qu'il ne prévoit pas couvrir. Enfin, la Régie désire connaître si le Distributeur entend soulever des moyens préliminaires.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le 7 juillet 2014**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml